

**GROUPE INTERDISCIPLINAIRE DE RÉFLEXION
SUR LES TRAVERSÉES SUD-ALPINES
ET L' AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE MARALPIN**

Association Loi de 1901 enregistrée au J.O. du 13 mars 1996
Agréée pour la protection de l'environnement pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Arrêté préfectoral PACA n° 2004-277 du 9 septembre 2004)
Membre de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (DIACT) et de la COFHUAT

SECRETARIAT : Jacques Molinari - 49 avenue Cernuschi - F - 06500 MENTON
Tél/Fax : 33 - (0)4 93 35 35 17 – Mel : gir.maralpin@wanadoo.fr – Internet : www.gir-maralpin.org

Monsieur le Président
SYMENCA
405, Promenade des Anglais
BP 3087
06202 NICE – Cedex 3

Votre réf. : SCoT de l'Agglomération – Enquête Prospective Nice Côte d'Azur 2030
Notre réf. : SymencaEnqProspectiveRéponseGir812
Objet : Enquête prospective conduite par le G.I.E. PROSCOT – Observations du GIR Maralpin

Menton, le 8 décembre 2008

Monsieur le Président,

Après avoir été convié le 12 novembre 2007 par vos soins à un séminaire prospectif sur le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) de l'Agglomération de Nice Côte d'Azur, le GIR Maralpin a été de nouveau consulté, le 24 novembre 2008, cette fois dans le cadre d'une enquête relevant de la *procédure de concertation* du SCoT conduite par le groupement PROSCOT, missionné à cette fin par le Symenca.

Cette procédure, dont l'un des volets est qualifié de "*démarche de réflexion prospective*", a "*pour but d'élaborer des scénarios possibles pour la métropole Nice-Côte d'Azur à l'horizon 2030*".

Selon les termes du message accompagnant le questionnaire d'enquête adressé par courriel à "*quelques 200 personnalités du département*", cette dernière "*consiste à recueillir auprès de ces acteurs leurs visions de ces évolutions*".

Bien que ce questionnaire d'enquête ait été nominaleme nt adressé à l'un de nous, comme c'est l'usage dans notre Groupe de réflexion, il a fait l'objet d'un examen attentif du Conseil d'administration de notre association, lequel a jugé nécessaire de porter à votre connaissance les observations et commentaires qui suivent et se réfèrent à l'analyse du questionnaire jointe en annexe.

L'enquête proprement dite appelle tout d'abord des observations sur sa forme et son contenu

- La formulation inappropriée et ambiguë du questionnaire (quant à son questionnement sur les impacts) *invalide à elle seule* l'enquête [cf. Annexe] ;
- Cette dernière couvre incorrectement le champ de la prospective
- Tous les items sur lesquels sont interrogés les intéressés le sont sous la forme d'assertions, sinon parfois d'allégations infondées.

- Bon nombre de ces assertions sont aussi fantaisistes que contestables
- Certaines relèvent de compétences d'experts dont on pourrait attendre qu'ils aient été au préalable mis à contribution par ailleurs.

La démarche, quant à elle, appelle les commentaires suivants

- Elle succède, à un an d'intervalle, à un *Séminaire prospectif*¹ qui devait s'ensuivre de la tenue de "groupes de travail", ce qui semble ne pas avoir été fait alors qu'on était en droit de l'attendre d'une brève rencontre dont n'ont été dégagés que quelques truismes dont la plupart ont ressurgi sous une forme contestable dans le questionnaire de 2008.
- Elle vise, à partir de quelques postulats "soufflés" par les animateurs, à faire se prononcer, sur un avenir à 2030, les quelque 200 élus du panel, en faisant appel à leur improbable talent divinatoire mais sans avoir pris le soin de leur faire jeter un regard sur les évolutions récentes et à plus court terme, telles qu'elles sont examinées avec beaucoup d'attention dans le cadre des groupes de travail "*Prospective 06*" et "*Suivi-évaluation de la DTA 06*" animés par la DDE 06, et à plus large échelle, celle de l'arc méditerranéen, au sein de l'*Observatoire des territoires et de la métropolisation (OTM)*.
- Elle interroge sur les suites de l'enquête si, *en dépit de l'invalidité que nous lui opposons*, un usage en serait fait et son extension à un plus large public envisagée.

La manière dont a été conduite à ce jour la "*démarche de réflexion prospective*" illustrée par l'*enquête* ne nous semble donc pas la plus appropriée pour esquisser et bâtir l'avenir de l'Agglomération de Nice Côte d'Azur et des territoires adjacents.

Les questions à poser, non seulement à un panel d'acteurs mais à l'ensemble de la population, devraient porter, non pas sur l'occurrence de quelques prophéties ou sur les desiderata d'une poignée de décideurs, mais plutôt sur ce que, tous, souhaitent voir réaliser sur ces territoires et sur le devenir espéré de ce dernier.

Le Symenca peut utilement s'inspirer pour cela d'exemples proches de démocratie ouverte comme en a fait preuve la CASA pour l'élaboration de son SCoT, et, à une autre échelle, la conduite des grands débats publics qui se sont déroulés ces dernières années dans le département des Alpes-Maritimes.

En vous renouvelant nos remerciements pour associer le GIR Maralpin aux travaux du Symenca, et en vous exprimant nos regrets d'avoir à considérer irrecevable le questionnaire soumis par le G.I.E. PROSCOT, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée et de notre entier dévouement.

Pour le Conseil d'administration du GIR Maralpin
Jacques Molinari
Secrétaire scientifique

P.J. Annexe – Commentaires du GIR Maralpin sur le questionnaire reçu du G.I.E. PROSCOT

Copie pour information : M. Pierre Fiastre, Directeur de l'Équipe PROSCOT

¹ Désigné "Séminaire n° 1", ce qui implique qu'il eut dû être suivi d'autres